



ROYAUME DU MAROC

Objectifs *du* Millénaire
pour le
Développement
et
Objectifs
de
Développement Durable

Les acquis et les défis

Rapport National 2015



ROYAUME DU MAROC

HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN

Objectifs *du* Millénaire
pour le
Développement
et
Objectifs
de
Développement Durable

Les acquis et les défis

Rapport National 2015

Août 2015



[...] Il importe aussi d'amorcer, dès à présent, un effort de réflexion prospective et d'anticipation par rapport à la période post-2015, le but étant d'assurer la pérennité de nos actions actuelles et de mieux nous préparer à relever les nouveaux défis à venir. Nous devons donc œuvrer ensemble pour la consolidation d'un modèle harmonieux et solidaire de développement humain durable, et ce, dans le cadre d'une gouvernance mondiale aussi équitable qu'efficace. Il nous appartient aussi d'assurer, au profit des générations montantes, les conditions d'une vie digne et de construire un avenir commun où règnent sécurité et stabilité, progrès et prospérité.



*Extrait du discours prononcé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI
devant le Sommet de l'ONU sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)
qui s'est tenu à New York du 20 au 22 septembre 2010.*



Le Maroc entre OMD et ODD, les acquis et les défis

par Ahmed Lahlimi Alami,
Haut-Commissaire au Plan

Une année à peine après l'avènement du règne de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, le Royaume du Maroc souscrivait, avec les chefs d'Etat et de gouvernement réunis à l'occasion de la 55^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies de septembre 2000, à l'engagement de la communauté internationale de réaliser, à l'horizon 2015, les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

La croissance économique et le développement humain au Maroc continuaient encore à connaître un lourd passif, hérité de l'éprouvante période de l'endettement et de l'ajustement structurel des années 80-90. L'amorce, au milieu et à la fin de ces années, d'une politique de réforme économique, d'ouverture démocratique et de réduction de la pauvreté, ne limitait que passablement les niveaux de ces déficits.

Aussi les Objectifs du Millénaire pour le Développement ont-ils conforté la volonté affichée par le nouveau règne, à l'aube de son avènement, d'engager le pays dans un processus d'adaptation progressive de ses structures économiques, sociales et institutionnelles aux normes du mode de production des richesses et du système de valeurs universalisées par une mondialisation triomphante. La déclinaison politique de cette démarche pour l'accès à une compétitivité globale de l'économie et de la société lui a conféré la dimension d'une stratégie d'édification d'un projet de société à laquelle le jeune Roi, fort de l'adhésion des forces vives de la Nation, devait résolument consacrer son leadership historique, constitutionnel et populaire.

L'option des réformes sociétales et institutionnelles pour une compétitivité globale

Pour son appropriation par les élites économiques, sociales et politiques, ce projet a dû être inauguré par un large débat public et sans complaisance sur les

abus de pouvoir et les déficits sociaux que le Maroc a connus depuis son indépendance, sur la base des conclusions d'enquêtes menées, en toute liberté, par les anciens détenus politiques et les militants des droits de l'Homme.

Sous les bons auspices des mutations annoncées, un processus de réformes a été amorcé avec la résolution de réduire les inégalités sociales, territoriales et de genre et de démocratiser le système institutionnel de gouvernance. Des avancées significatives ont été progressivement réalisées sur la voie de ces objectifs en synergie avec l'émergence, dans la vie économique et sociale, de nouvelles générations ouvertes sur le monde et aspirant à moderniser leur modèle de consommation.

L'engagement de l'Etat de réhabiliter, indemniser et réinsérer dans la vie nationale les victimes historiques des abus de pouvoir a été globalement honoré. Le pluralisme historique, notamment linguistique et culturel, de l'identité nationale a été reconnu et valorisé. Les droits de la personne humaine ont pris le chemin d'une plus grande conformité avec les dispositions des conventions et protocoles édictées, en la matière, par les instances compétentes des Nations Unies. Soutenu par la consécration constitutionnelle de la primauté du droit international dans ce domaine, le libre exercice de ces droits bénéficie de la défense d'un conseil national pluraliste et indépendant et de la veille des organisations de la société civile dédiées à cet effet. Une politique de discrimination positive a ouvert aux filles, en particulier rurales, les portes de l'égalité d'accès à l'école et aux femmes la voie d'une présence croissante dans les institutions représentatives. Les acquis successifs sur la voie de l'égalité des droits liés au genre dans les sphères matrimoniale, sociale et politique ont été couronnés par la ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW).

La participation des organisations professionnelles, des syndicats et des associations de la société civile

à l'élaboration, à la mise en œuvre et au contrôle des politiques publiques a connu une dimension nouvelle et, en 2011, une consécration constitutionnelle avec notamment l'institutionnalisation du dialogue social et d'institutions indépendantes de veille sur la démocratisation de la gouvernance. Avec leur poids dans la Chambre des conseillers du Parlement et la place majoritaire qu'ils occupent dans le Conseil économique, social et environnemental (CESE), les institutions indépendantes de protection des droits de l'Homme, de moralisation de la vie publique, de l'égalité d'accès aux moyens publics de communication audiovisuelle et dans d'autres institutions de gouvernance, ces acteurs économiques et sociaux contribuent par leur savoir et leurs expériences à donner à la démocratisation du pays une vocation participative croissante.

La volonté de consolider l'indépendance du pouvoir judiciaire et de renforcer son rôle dans la protection des droits et des libertés des citoyens a présidé à un processus de réforme du système judiciaire. Ce processus, amorcé au cours des années 90, s'est inscrit dans une démarche de spécialisation des juridictions dans les domaines du commerce, de la finance et de l'administration et de suppression progressive des tribunaux d'exception. La limitation de la compétence des tribunaux militaires exclusivement aux justiciables relevant de la discipline militaire et aux seuls cas de violation par ces derniers de cette discipline a été l'une des réformes emblématiques dans ce domaine. Le processus des réformes judiciaires a été couronné par la loi organique relative au Conseil supérieur du pouvoir judiciaire prévu par la Constitution et l'adoption, après un large débat public, de la Charte nationale de réforme de la Justice.

La sphère religieuse dont la surdétermination des valeurs et des comportements individuels et collectifs dans les sociétés musulmanes est connue a, de son côté, fait l'objet d'un réaménagement institutionnel marqué par une délimitation rigoureuse de son champ de compétence. Les prérogatives éminentes du Roi, dans ce domaine, au titre de son statut historique et constitutionnel de « Commandeur des croyants », ont été confirmées au bénéfice des valeurs de tolérance et d'ouverture qui contribuent encore à protéger le Maroc de toute dérive populiste.

Par ailleurs, une réforme profonde du cadre juridique et institutionnel régissant le statut des collectivités territoriales a été adoptée, en juin 2015, par le Parlement. Elle consacre le concept de la « régionalisation avancée », dont Sa Majesté le Roi avait précisé le contenu en même temps qu'il annonçait les grandes lignes de la réforme constitutionnelle, dans son discours du 9 mars 2011 qui constitue, à cet égard,

l'acte fondateur de la géographie institutionnelle du Maroc de demain.

Avec l'entrée en vigueur de cette grande réforme et après les élections régionales et communales, tenues en septembre 2015, les politiques publiques seront largement décentralisées au profit des conseils et présidents des nouvelles 12 régions du Maroc. Ils jouissent, dans ce cadre, de larges compétences propres, partagées ou transférables, selon le principe de subsidiarité en matière de développement économique et social de leurs régions. Dotés, à cet effet, de ressources financières renforcées, ils disposent également de nouveaux cadres institutionnels de promotion des solidarités inter-territoriales et de mécanismes spéciaux de financement, au service de l'intégration économique et de la résorption des déficits sociaux de leurs territoires. Elus les uns et les autres au suffrage universel direct, la légitimité de leur pouvoir doit s'en trouver consolidée et le contrôle par les citoyens de leur gestion renforcé.

La régionalisation qui, dans le plan initial des réformes, devait constituer le prélude à une nouvelle Constitution a été, avec l'instabilité qui a affecté l'environnement géopolitique du pays au cours du printemps 2011, reléguée au second rang des priorités au profit de la réforme constitutionnelle adoptée par référendum, le 29 juillet 2011, et dont elle est devenue l'une des principales dispositions.

La nouvelle Constitution consacre, dans ses dispositions générales, le caractère « constitutionnel, démocratique, parlementaire et social » de la monarchie marocaine, délimite les pouvoirs du Roi à son double titre de Chef d'Etat et de « Commandeur des croyants », renforce les pouvoirs du Parlement et élargit le champ des attributions du Gouvernement et les prérogatives de son chef. Outre la régionalisation avancée, elle consacre les réformes sociétales et institutionnelles mises en œuvre, depuis les années 2000, et ouvre la voie à une nouvelle génération d'avancées démocratiques. La participation des citoyens, notamment des femmes, des jeunes, et des différents types d'association de la société civile à la gestion démocratique des politiques publiques dans les domaines économique, social et politique, jusqu'alors plutôt « circonstancielle », s'inscrit, ainsi, dans le socle constitutionnel. Par une disposition novatrice, la Constitution confère, par ailleurs, à l'équilibre des finances publiques le rang d'une obligation constitutionnelle du Gouvernement et du Parlement. De ce fait, la durabilité du modèle de croissance de l'économie devient une exigence nationale qui engage la responsabilité de l'Etat. Ces dispositions à caractère économique et sociétal constituent, dès lors, le référentiel budgétaire et institutionnel de ce modèle.

Un modèle partenarial de croissance

A l'aube du nouveau millénaire, héritant d'une économie de taille plutôt moyenne, relativement diversifiée et peu compétitive, le Maroc a fait le pari d'édifier, dans un contexte international marqué par une globalisation concurrentielle des marchés, un modèle de croissance inclusive sur la base du libéralisme économique et de la démocratie.

Dans cette perspective, la mise à niveau du cadre juridique et institutionnel d'une économie longtemps administrée a été accélérée pour engager une convergence de ses normes avec celles que la mondialisation a érigées en pré-requis d'une compétitivité durable. La libéralisation de l'économie et la privatisation des entreprises publiques, qui en a été le corollaire, amorcées, au cours des années 80-90, ont été étendues à un nombre croissant de secteurs économiques et, récemment, sociaux avec la finalité de les faire bénéficier des opportunités des transferts de technologies, de savoir-faire et de modèles de gestion au profit de leur restructuration compétitive. Elles ont eu aussi, dans des cas de secteurs stratégiques, l'avantage de procurer à l'Etat des ressources nouvelles, pertinemment consignées dans un fonds extrabudgétaire affecté exclusivement aux investissements. Le partenariat avec l'Union européenne, aujourd'hui promu à un statut privilégié, et les accords de libre-échange conclus avec les Etats-Unis d'Amérique et des pays du Moyen-Orient et d'Afrique ont constitué, de par l'histoire et la géopolitique, l'opportunité offerte d'emblée au Maroc d'accéder à cette convergence et d'en connaître les exigences et les avantages.

Soutenus dans ce contexte par une politique budgétaire résolument expansionniste et une gestion monétaire particulièrement accommodante, l'une et l'autre favorisées, au début des années 2000, par une aisance exceptionnelle des finances extérieures, l'investissement et la consommation finale des ménages ont été érigés en facteurs stratégiques de croissance du capital physique, de valorisation du capital humain et d'amélioration des conditions de vie de la population.

Avec une contribution moyenne, entre 2004 et 2014, de l'ordre de 24% de l'Etat et des entreprises et établissements publics à l'investissement national et le poids croissant dans ce dernier des ressources mobilisées dans les partenariats public-privé, l'Etat a de fait acquis un outil opérationnel de pilotage du processus de structuration sectorielle et territoriale de l'économie nationale. La concentration de l'effort d'investissement dans les infrastructures économiques et sociales a constitué, à cet égard, l'axe central de la stratégie de valorisation des atouts compétitifs du

pays et de promotion de l'attractivité de ses régions. Pour en potentialiser l'efficacité, les rapports entre un Etat excipant de sa mission de développementiste et un secteur privé soucieux de profits sécurisés ont eu tendance à privilégier des formes partenariales dans la réalisation d'investissements de dimension stratégique.

A la faveur de la dynamique née des partenariats public-privé, de véritables pôles de développement régionaux ont été érigés autour de grands projets portuaires, autoroutiers, ferroviaires, hydrauliques et énergétiques; des programmes de restructuration stratégique de plusieurs secteurs, notamment de l'agriculture, du tourisme, de l'industrie et de l'énergie, ont été élaborés et mis en œuvre avec la participation des organisations professionnelles concernées; des plans d'aménagement des infrastructures urbaines et de rénovation du patrimoine architectural et du cadre de vie des villes impériales et de leurs satellites ont été lancés dans le cadre de conventions entre des institutions publiques et semi-publiques et des collectivités territoriales voire, dans certains cas, des associations de la société civile.

Les activités économiques et sociales déployées autour des grands projets régionaux ont contribué à une large redistribution territoriale des valeurs ajoutées, des emplois et des revenus. Elles participent de cette amorce de la relocalisation que connaît l'économie nationale en faveur de régions longtemps marginalisées. L'émergence de nouveaux pôles de développement, au nord, à l'est et au sud du pays, est, à cet égard, annonciatrice d'une future géographie économique du Maroc. Les provinces sahariennes en constituent une forte illustration avec des taux de croissance en valeur de l'investissement et de la consommation finale des ménages, en moyenne annuelle, égaux ou supérieurs à ceux des autres régions du Royaume, y compris Casablanca-Settat et Rabat-Salé-Kénitra.

Dans ce processus de reconfiguration de son paysage et de son profil économique, le Maroc a dû, entre 1999 et 2014, investir, en moyenne annuelle, 107,2% de son épargne nationale. Avec un taux de 31,7% du produit intérieur brut (PIB), passant de 25,8% en 1999 à 32,2% en 2014, le Maroc a multiplié par près de trois l'investissement national brut en valeur. Il a renforcé son économie par des infrastructures économiques et sociales de grande qualité et en a amélioré notablement l'attractivité sans, cependant, en avoir modifié significativement les structures. Les secteurs classiques de l'industrie, des mines et de l'énergie, avec 21% du PIB, ont plutôt tendance à connaître une baisse de leurs taux de croissance ou de leurs parts dans les exportations. Récemment, des produits émergents de l'automobile, de l'électronique et de l'aéronautique ont,

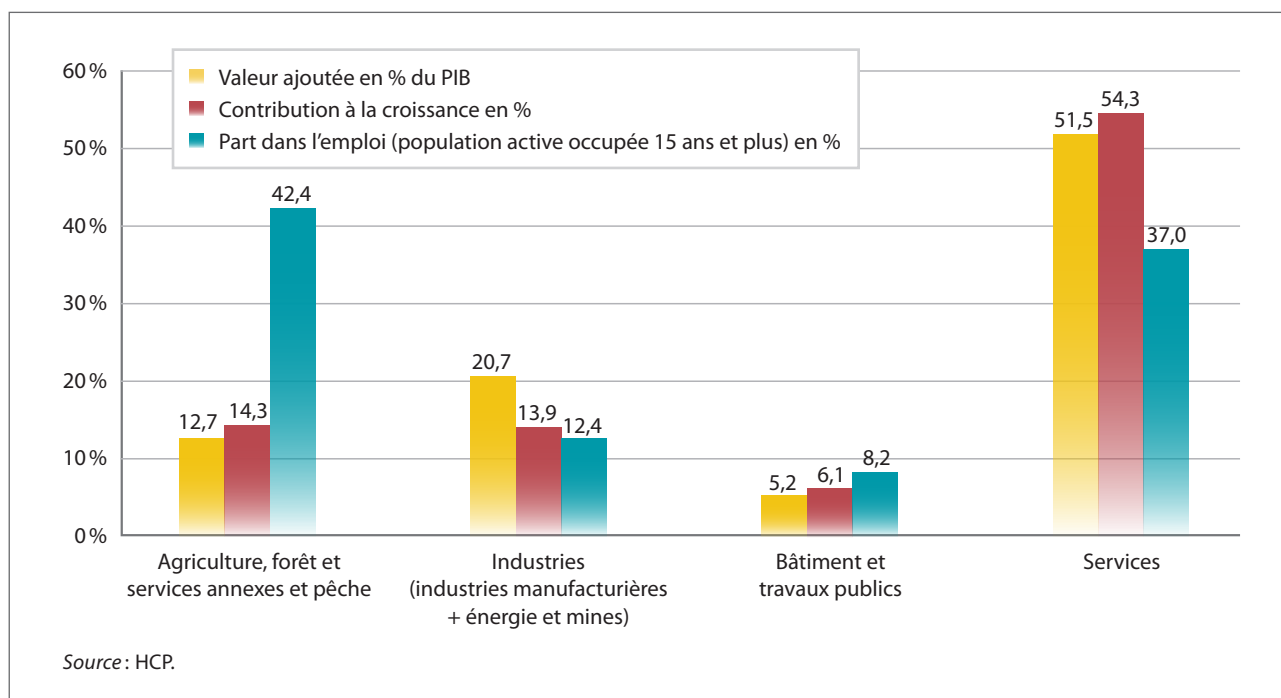
néanmoins, amorcé une relative percée dans la valeur ajoutée nationale et apporté une précieuse aubaine à l'offre nationale exportable. Il n'en reste pas moins que l'agriculture, les services et les BTP continuent d'être, avec 69,2%, les principaux contributeurs au PIB. Largement dominés par des activités de faible productivité ou informels, ils sont également les principaux marqueurs de la structure de l'emploi où ils représentent au total 87,5%, avec respectivement 42,7%, 36,8% et 8,1% (graphique n° 1).

aux services sociaux de base, à la santé et au système d'enseignement de formation. Dans ce cadre, la part consacrée par le budget général de l'Etat au secteur social est passée de 41% à 55% entre 1999 et 2014, avec une part de 5,2% en moyenne affectée à la santé et 25% au secteur de l'enseignement et à la formation représentant respectivement 1,3% et 6,2% du PIB.

Par ses programmes intégrés de lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité dans les communes rurales et les zones suburbaines les plus défavorisées, l'Initiative

Graphique n° 1

Parts des secteurs économiques dans le PIB et l'emploi et leurs contributions à la croissance économique (moyenne annuelle 2000-2014)



Les emplois, plutôt précaires en termes de qualification, de stabilité et de rémunération, sont, aux trois quarts, le lot d'une main-d'œuvre non diplômée masculine, saisonnière et occasionnelle, contrainte à une très forte mobilité sectorielle en fonction des conjonctures économiques. Ils ont, cependant, été à l'origine de 46,3% du revenu national brut disponible des ménages et, avec un taux d'inflation maintenu à un niveau particulièrement bas, d'une forte progression de leur pouvoir d'achat. Ils ont contribué par ailleurs, avec la généreuse politique budgétaire, suivie jusqu'en 2013, en matière de recrutement et de salaire dans la fonction publique et de subvention à la consommation, à un plus large accès des ménages aux revenus et

Nationale pour le Développement Humain (INDH) a constitué, à cet égard, un appui précieux aux actions budgétaires dans le secteur social. Associant, dans ce cadre, l'amélioration des infrastructures sociales, l'alphabétisation et la formation, l'appui aux associations locales de développement et l'aide à la création de projets générateurs de revenus par, en particulier, les jeunes et les femmes, ce grand projet, conçu par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, a ainsi apporté, depuis son inauguration en 2005, une valeur ajoutée spécifique à la dynamique de répartition des revenus et de l'emploi dans l'ensemble du territoire national par son modèle de ciblage social et géographique des programmes de lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

Dans ces conditions, la consommation finale et l'investissement sont devenus les moteurs de la croissance contribuant à son taux moyen de progression, respectivement par environ 73,9% et 39,6%. Avec la contribution négative de la demande extérieure, la demande intérieure a marqué par son hégémonie l'identité du modèle de croissance du Maroc et focalisé les doutes sur sa durabilité.

Un modèle de croissance à l'épreuve de la crise

A la faveur du volontarisme qui a présidé, depuis le début des années 2000, à la double politique d'investissement et de consommation, le modèle de croissance, malgré ses fragilités potentielles, a réalisé des performances soutenant avantageusement la comparaison avec celles des pays de même niveau que le Maroc et plus nantis en termes de dimension territoriale, de poids démographique et de richesses naturelles.

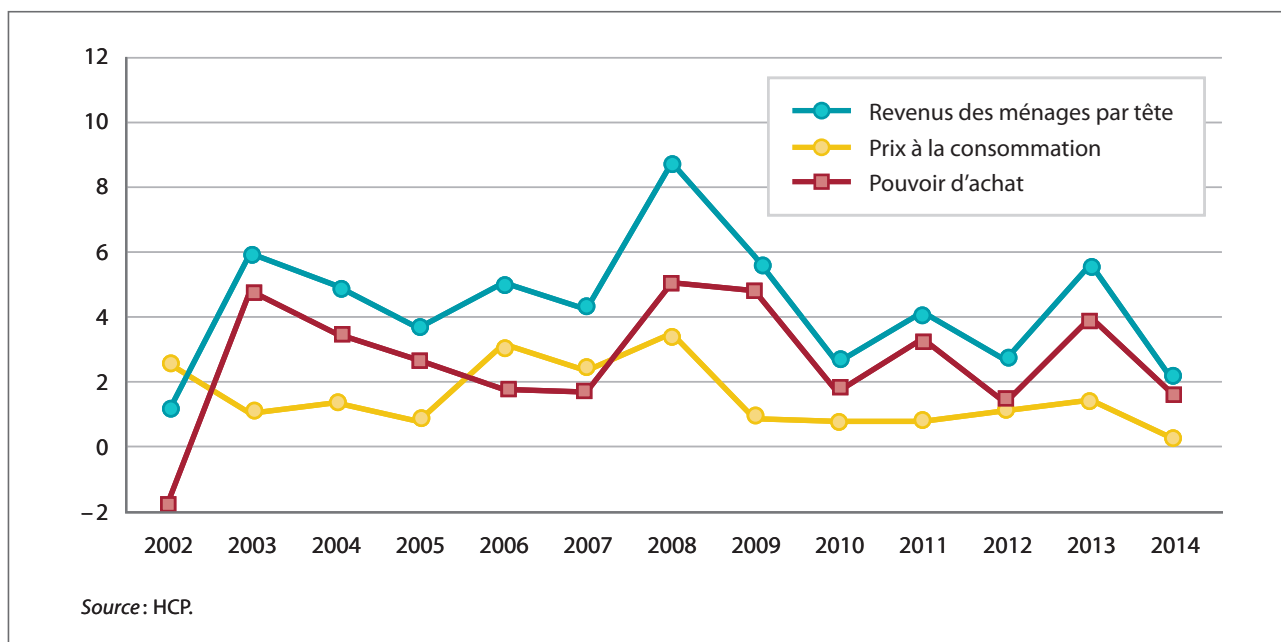
L'investissement national en moyenne annuelle, de l'ordre du tiers de la richesse nationale, constitue l'un des taux par rapport au PIB les plus forts dans le monde. Les dépenses de la consommation brute finale des ménages ont connu une progression de 4,2%

par an. Le taux de croissance économique a récupéré une relative robustesse en passant à 4,4%, au lieu des 3% de la décennie 90. Le secteur primaire, moins soumis aux aléas pluviométriques, a affiché un taux de croissance soutenu de 4,7% après 0,3% durant la période 1990-1999. Le taux de chômage est passé de 13,9% à moins de 10%. Le revenu brut disponible des ménages s'est amélioré avec un taux de croissance global de 6,3% et par habitant de 5,1%. Compte tenu d'une variation des prix à la consommation maintenue à 1,6%, le pouvoir d'achat des ménages s'est amélioré de 3,5% par an (graphique n° 2). Comme il sera détaillé au chapitre consacré aux OMD, la pauvreté sous toutes ses formes a été largement éradiquée en milieu urbain et a fortement baissé en milieu rural. Les inégalités amorcent une baisse, et les OMD ont été réalisés ou devraient l'être en 2015.

C'est dans ces conditions que l'économie nationale, entraînée par la vitesse acquise de son dynamisme, a marqué une relative résilience aux effets de la crise internationale de 2007-2008. Frappant de plein fouet les économies des principaux partenaires du Maroc notamment européens, cette crise a, en particulier, impacté les performances des secteurs non agricoles. En perdurant, cet impact s'est aggravé sous l'effet des politiques de restrictions budgétaires et des mesures quasi protectionnistes adoptées par certains de ces pays.

Graphique n° 2

Evolution du revenu des ménages par tête, des prix à la consommation et du pouvoir d'achat (variation en %)



Dans la période 2008-2014, en comparaison avec celle de 1999-2007, les performances réalisées ont connu une nette régression. En moyenne annuelle, la croissance des secteurs non agricoles a baissé de 5% à 3,5% tirée vers le bas par les BTP, les énergies et les mines et à moindre niveau les services, à l'exclusion des industries manufacturières qui ont maintenu leur taux de croissance (graphique n° 3).

La création nette d'emplois est passée de 151 000 à 84 000 postes en moyenne annuelle. Le taux de croissance annuel en volume de l'investissement brut a baissé de 4 points entraînant une baisse de 0,4 point de la croissance en volume de la demande intérieure.

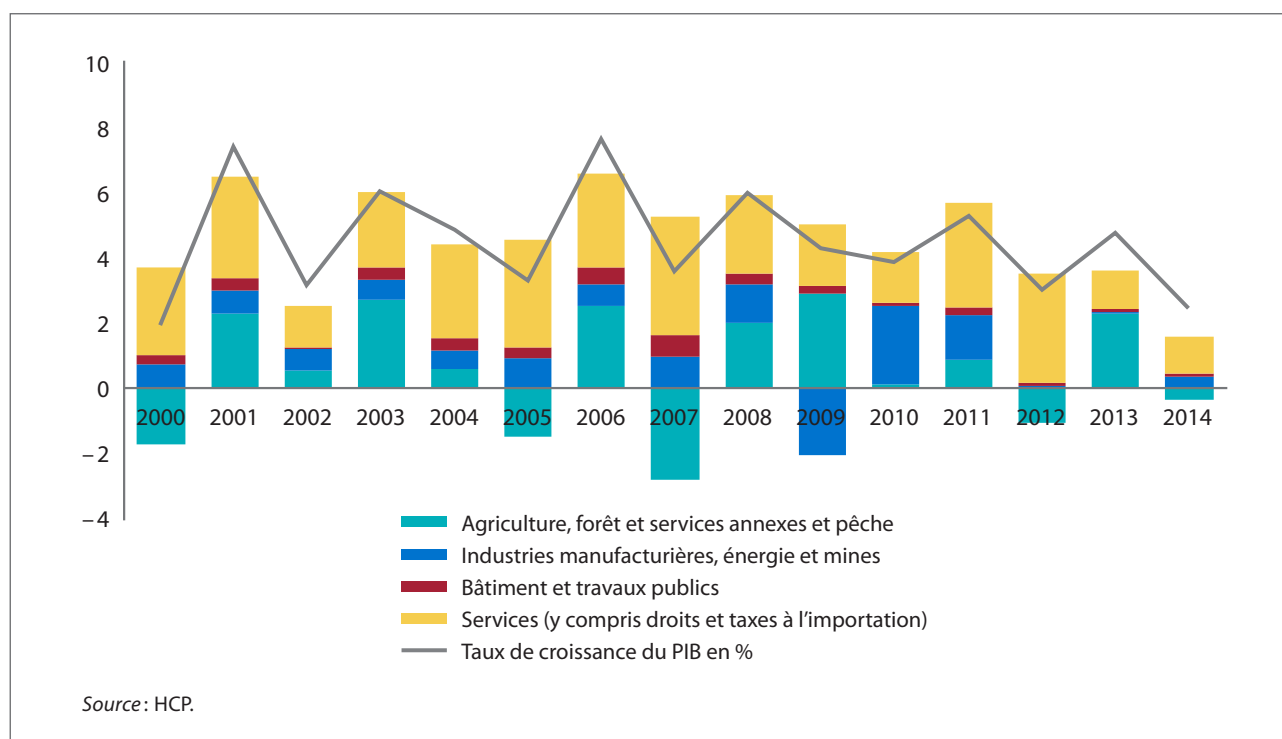
Alors que le taux de croissance moyen annuel de l'offre nationale et celui de la demande étrangère adressée au Maroc avaient tendance, l'un et l'autre, à baisser, celui de la consommation finale des ménages était plutôt orienté à la hausse, passant de 3,9% à 4,6% par an, et accentuait sa pression sur le déséquilibre de la balance commerciale. Avec l'augmentation des prix internationaux des produits énergétiques et alimentaires et le recul des transferts extérieurs, les déficits du compte courant de la balance des paiements et des finances publiques se sont creusés, atteignant, en 2012 des niveaux record, respectivement de 9,5% et de 6,8% du PIB (graphique n° 4).

La crise internationale a eu cette vertu de révéler l'essoufflement d'un modèle de croissance tiré par la demande intérieure sans la compétitivité d'une offre nationale exportable pour en assurer, dans la durée, un financement soutenable. Aussi, prenant acte de l'origine structurelle de cet essoufflement, le Maroc s'est-il engagé dans une nouvelle génération de réformes, longtemps reportées, pour rétablir les équilibres macroéconomiques, se prémunir contre les risques de détérioration des équilibres sociaux et apporter à son modèle de croissance les ressorts d'une plus grande durabilité.

Dans ce cadre, la réduction du déficit des finances publiques, favorisée par la décreue qu'ont connue les prix des produits énergétiques, agricoles et alimentaires, est devenue un impératif national catégorique. Les subventions à la consommation de ces produits ont été, en grande partie, supprimées, les importations soumises à une maîtrise rigoureuse et la réforme du système des retraites, en partie menacé d'insolvabilité, mise à l'ordre du jour. Par anticipation aux règles édictées par la loi organique des finances, prévue par la Constitution, les lois de finances devraient s'inscrire, désormais, dans une pluri-annualité des programmes budgétaires, une déclinaison des politiques prévues pour les réaliser par secteur, région

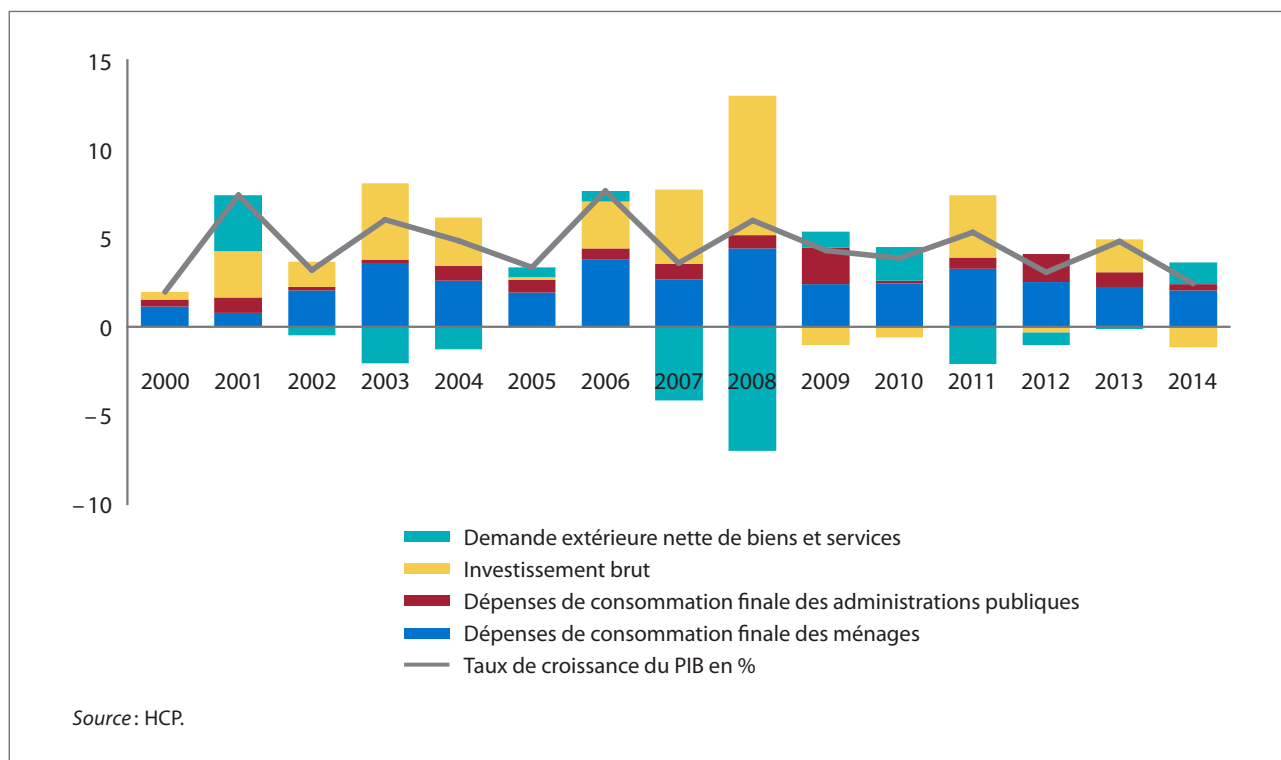
Graphique n° 3

Contribution des secteurs de production à la croissance économique (en points du taux de croissance du PIB)



Graphique n° 4

Contribution des éléments de la demande à la croissance économique
(en points du taux de croissance du PIB)



et genre et une structuration, par projet ou action, des crédits affectés à leur financement. Les dépenses budgétaires devraient en gagner en transparence, le contrôle parlementaire en pertinence et la cohérence des politiques publiques en visibilité. Les dépenses de gestion de l'Etat continuent, cependant, à montrer une grande rigidité à la baisse malgré une relative tendance à la rigueur de la politique de recrutement, de salaires et de dépenses de l'administration publique.

Dans ces conditions, le déficit du budget et celui du compte courant de la balance des paiements prennent, depuis 2013, la voie du redressement, passant respectivement, entre 2012 et 2014, de 6,8% du PIB à 4,6% et de 9,5% à 5,5%. Par ailleurs, le taux d'endettement du Trésor et celui de la dette publique globale, connaissant, l'un et l'autre, une tendance à la hausse depuis 2009, devraient, en conséquence, connaître une quasi-stabilité à partir de 2015. Même si ces performances trouvent leur origine dans un plus grand souci de maîtrise budgétaire et dans l'amélioration relative de la balance commerciale, sous l'effet, en particulier, des exportations croissantes des produits des métiers mondiaux du Maroc, elles n'en restent pas moins dues, en grande partie, à la conjoncture internationale provisoirement favorable.

Aussi le Maroc a-t-il pris la mesure de la faible compétitivité des secteurs classiques de son économie, notamment l'agriculture, les industries, les mines et l'énergie et de sa forte dépendance énergétique. Cette réalité prend d'autant plus de relief avec les mutations profondes des sources sectorielles, technologiques et territoriales de la compétitivité et des profits que connaît le contexte économique mondial. Les programmes de restructuration de ces secteurs ont été, dès lors, accélérés pour en valoriser les avantages comparatifs effectifs et potentiels. C'est ainsi que des secteurs, en particulier ceux de l'agriculture, des industries et de l'énergie, connaissent une nouvelle dynamique de réformes structurelles, d'investissement et de mobilisation des initiatives publiques et privées.

Avec le plan de développement agricole baptisé « Plan Maroc Vert » (PMV), le secteur agricole, bénéficiant, pendant longtemps, du soutien de l'Etat aux équipements hydrauliques beaucoup plus qu'à la mise en valeur agricole, a rejoint les secteurs prioritaires dans l'accès aux partenariats public-privé. Ambitionnant de transposer au secteur agricole les techniques d'organisation, de management et de marketing de l'industrie, le PMV a pour objectif d'assurer la sécurité alimentaire du pays, d'améliorer la

balance commerciale et de promouvoir des packages technologiques d'exploitation et d'irrigation économes de l'eau et conservateurs du sol. Il s'articule à cet effet autour d'une double démarche, la constitution de grands pôles de développement pour répondre, avec une compétitivité durable, à la demande extérieure traditionnelle et l'agrégation de petites et moyennes exploitations pénalisées par le morcellement foncier et la faible organisation des agriculteurs, dans le but de promouvoir des produits nouveaux du terroir labellisés et destinés à de nouvelles demandes des marchés.

Dans ce contexte, le secteur industriel, de son côté, est devenu l'enjeu central de la stratégie nationale de diversification de l'offre exportable et pourvoyeuse d'emplois durables. Aussi, capitalisant les acquis de son expérience dans les secteurs traditionnels des textiles, de l'agro-industrie et des industries extractives, le Maroc s'emploie-t-il avec ardeur à développer des écosystèmes autour des nouveaux métiers mondiaux, en particulier l'automobile, l'aéronautique, l'électronique, l'offshoring, l'agro-industrie et la chimie. Cette démarche vise à réaliser une plus grande intégration de ces activités dans la structure productive nationale et dynamiser leur insertion compétitive dans les chaînes de valeur mondiales.

La croissance prévue de 6% par an de la demande énergétique entre 2014 et 2020 et le contexte de forte dépendance des approvisionnements extérieurs dans ce domaine, confèrent, par ailleurs, à la question énergétique la dimension d'un enjeu stratégique pour le devenir de l'économie nationale. En conformité avec les engagements internationaux du Maroc de réduire les émissions de CO₂ et dans le but de contribuer à l'amélioration de la balance commerciale, le programme national de développement énergétique parie sur des projets ambitieux d'exploitation des importants gisements nationaux en énergie renouvelable de source hydraulique, solaire et éolienne. Les différentes composantes de ce programme se déploient dans le but de construire, à long terme, un bouquet énergétique diversifié où la part des énergies renouvelables passerait de 4,8% de la consommation en 2014 à 12,8% en 2020. La dépendance énergétique du Maroc devrait, dès lors, passer de 93,6% en 2013 à 86,82% en 2020 et la part des produits pétroliers baisser dans le mix énergétique de 58,4% à 48,5%.

Avec la politique de diversification de son offre exportable, la régionalisation avancée de sa gouvernance économique et sociale et le référentiel économique et sociétal consacré par sa Constitution, le Maroc est en voie de baliser le chemin d'une nécessaire durabilité de sa croissance économique et de s'ouvrir sur de nouvelles exigences de la non moins nécessaire durabilité de sa cohésion sociale. Le

nouvel agenda international de développement pour la prochaine quinzaine d'années présente un nouvel horizon pour recadrer son modèle social dans cette double perspective.

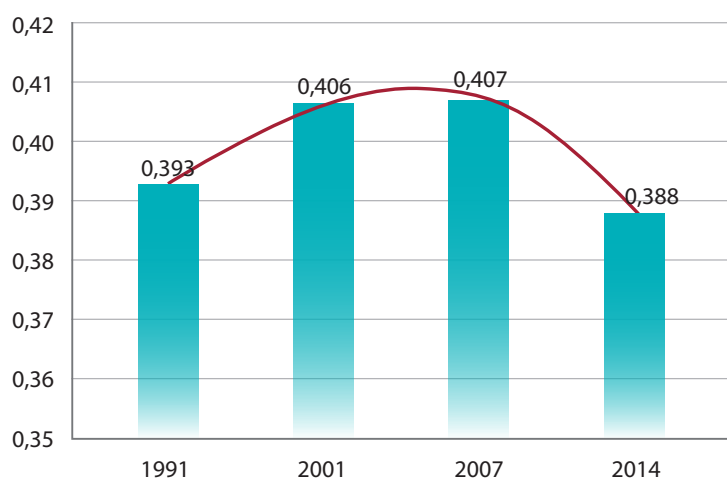
Entre OMD et ODD, les acquis et les défis

Alors qu'au terme de 2015 la communauté internationale dresse le bilan des réalisations des OMD et dessine, sous le signe de la durabilité, ceux du nouvel agenda de développement, le Maroc doit s'inscrire dans la vision prospective du Message Royal adressé le 20 septembre 2010 à New York, lors de l'Assemblée Générale des Nations Unies sur les OMD et procéder à l'évaluation des acquis qu'il doit consolider, des atouts qu'il doit valoriser et des défis qu'il doit relever, au regard des objectifs fixés par les agendas internationaux de développement. Cette évaluation a fait précisément l'objet des consultations nationales sur les perspectives post-2015 tenues à travers le pays, à l'initiative en particulier du HCP et d'autres institutions gouvernementales et non gouvernementales avec une large participation des représentants des administrations, des organisations socioprofessionnelles, de l'université, des institutions représentatives élues et de la société civile et avec l'appui des organismes relevant des Nations Unies et des organisations régionales et internationales intéressées.

A la lumière de ces débats et des enquêtes et études réalisées par le HCP, l'institution indépendante en charge de la statistique, le Maroc peut se prévaloir d'avoir été en mesure d'honorer ses engagements au titre des OMD, à l'horizon de 2015. Ces objectifs ont été, en quasi-totalité, réalisés ou en voie de l'être à cet horizon.

Selon les données provisoires de l'Enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages, le niveau de vie par habitant s'est amélioré de 3,3%, entre 2001 et 2014, avec des taux plus favorables pour les catégories sociales modestes et intermédiaires. C'est ainsi que la part dans la consommation globale des 10% des ménages les moins aisés a augmenté de 7,7%, celle des 10% les plus aisés ayant baissé de 5,4%. Dans ces conditions, les inégalités sociales appréhendées par la consommation ont amorcé, entre 2007 et 2014, une première inflexion de leur tenace rigidité à la baisse. Mesurées par l'indice de Gini, elles ont affiché une baisse de 4,7% à l'échelle nationale (passant de 0,407 à 0,388). Elles ont fortement baissé de 6,8% en milieu urbain et de 4,8% en milieu rural (graphique n° 5).

Graphique n° 5
Evolution de l'inégalité de la consommation des ménages
 – indice de Gini –

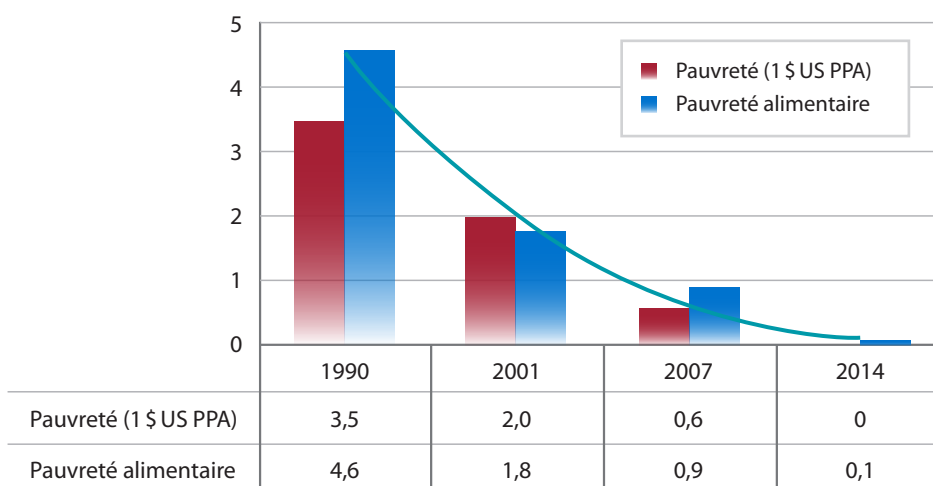


Source: HCP.

L'amélioration globale des niveaux de vie et la réduction des inégalités sociales ont contribué à réduire

sensiblement la pauvreté et la vulnérabilité. L'extrême pauvreté est pratiquement éradiquée (graphique n° 6).

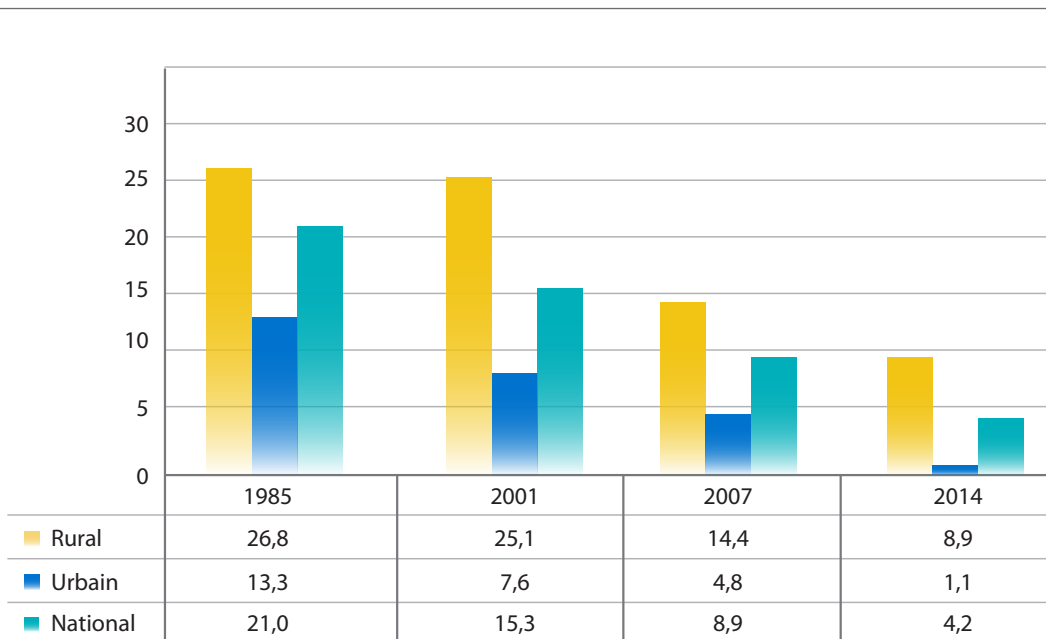
Graphique n° 6
Evolution du taux de pauvreté extrême et alimentaire (en %)



Source: HCP.

Graphique n°7

Evolution du taux de pauvreté absolue selon le milieu de résidence (en %)



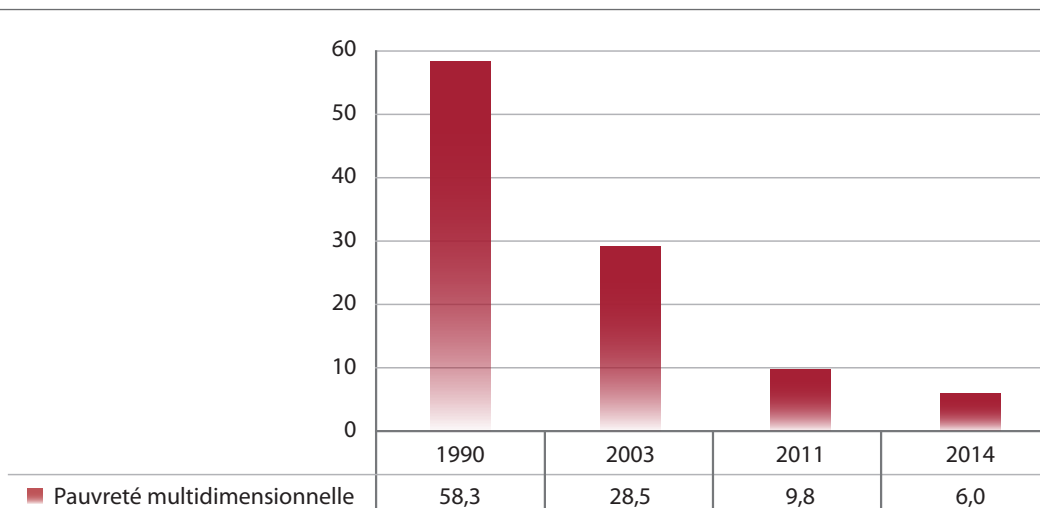
Source: HCP.

Le taux de pauvreté absolue est aujourd'hui sans signification statistique à l'échelle nationale, négligeable en milieu urbain et fortement en baisse à 8,9% en milieu rural (graphique n°7).

La pauvreté multidimensionnelle, selon l'approche adoptée par le PNUD dite d'Oxford, avec un taux de 6% à l'échelle nationale est sans signification statistique en milieu urbain et a baissé très fortement en milieu rural à 13,1% (graphique n°8).

Graphique n°8

Tendance de la pauvreté multidimensionnelle (en %)



Source: HCP.

De son côté, la vulnérabilité à la pauvreté, appréhendée selon l'approche de la Banque mondiale, même si elle s'avère faible en milieu urbain avec une incidence de 6,9%, se maintient malgré une forte baisse en milieu rural où elle est passée de 30% à 18%.

L'enseignement primaire est pratiquement généralisé. L'alphabétisation de la population âgée de 15 à 24 ans est en voie de l'être, avec toutefois une amélioration plus significative parmi les filles que les garçons. Le taux d'alphabétisation de la tranche d'âge de 10 ans et plus aura été en deçà de la cible fixée par les OMD. A tous les niveaux de l'enseignement, la parité entre les sexes est pratiquement atteinte grâce à une discrimination positive avec un taux de progression plus important en milieu rural.

La mortalité infanto-juvénile a diminué de 60% au cours de ces vingt dernières années et se situera entre 26,2‰ et 27,6‰, selon les estimations du Groupe Inter-agence du Système des Nations Unies et des experts du HCP, pour une cible de 25‰ en 2015. En revanche, le taux de la mortalité maternelle aura fin 2015 atteint l'objectif ciblé. La prévalence du VIH-sida demeure relativement faible, le paludisme autochtone éradiqué avec des cas importés en nombre relativement faible. L'incidence de la tuberculose est réduite à 82 nouveaux cas pour 100 000 habitants en 2014 contre 113 en 1990.

L'accès de la population à l'eau potable et à l'électricité a été généralisé à un rythme soutenu, alors que l'assainissement liquide est en voie de l'être en milieu urbain avec un taux de près de 90% en 2014, dans un contexte où la proportion de la population urbaine logeant dans les bidonvilles ou dans des habitations sommaires est passée de 9,2% en 1994 à 5,6% en 2014.

Par ailleurs, la discrimination positive à l'origine du rattrapage du retard historique de la scolarisation des filles en milieu rural a été également à l'origine de l'amélioration de 0,7% en 1997 à 17% en 2011 de la proportion de sièges occupés par les femmes au Parlement. Elle devrait porter cette proportion à 30% dans les collectivités locales et régionales. Même si la représentation féminine est relativement élevée, près de 40% dans les départements ministériels et parmi les cadres supérieurs de l'administration publique, elle reste particulièrement faible dans les postes de direction des ministères et parmi les ministres.

La réalisation des OMD s'est inscrite et se prolonge au-delà de 2015, au cours de l'agenda international de développement durable dans le contexte de la triple transition démographique, économique et sociétale qui constitue la dimension fondamentale des tendances lourdes du processus de développement au Maroc.

Un contexte de transition démographique avancée

Avec une population où les personnes de moins de 40 ans représentent plus de 62% et celles de moins de 30 ans plus de 54%, le Maroc bénéficie de l'aubaine d'une transition démographique particulièrement avancée.

Sous l'effet de la baisse de la mortalité et de la fécondité, la forte diminution du poids relatif de la population âgée de moins de 15 ans, passant de 31,2% en 2004 à 28% en 2014 pour atteindre 20,9% prévu en 2030, est une des sources de cette aubaine. L'autre source procède de l'accroissement continu, jusqu'en 2030, de la population active âgée de 15 à 59 ans qui, par ailleurs, s'accompagne d'une baisse des effectifs âgés de 15 à 29 ans qui en constituent la matrice de reproduction (graphique n°9).

Malgré l'amélioration progressive du niveau de formation de cette tranche d'âge, l'offre d'emplois est demeurée plus accessible à la main-d'œuvre de faible et de moyen niveau d'instruction, excluante pour les techniciens supérieurs et les ingénieurs des grandes écoles et pénalisante pour les formations générales et les diplômés de haut niveau.

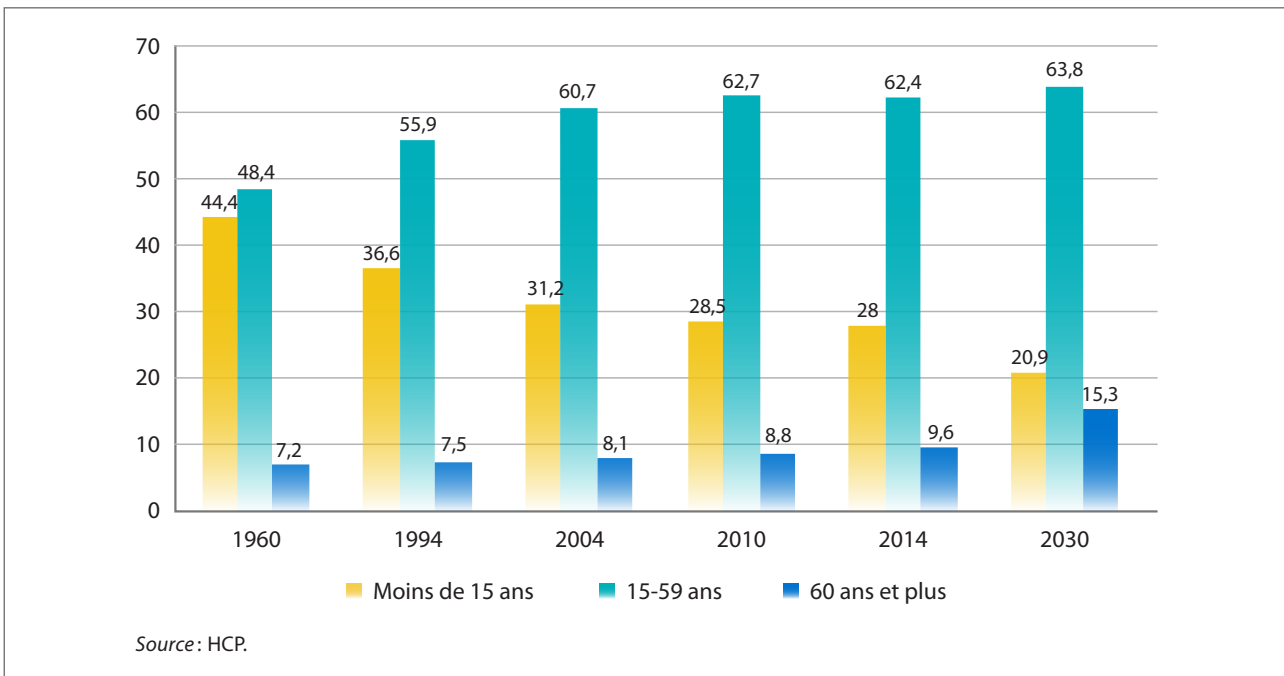
C'est ainsi qu'en 2013 le taux de chômage varie de 2,3% pour les personnes n'ayant jamais été scolarisées à 18,2% pour celles ayant eu une scolarité de dix à douze ans. Cette situation ne s'améliore relativement qu'au-delà d'une durée de scolarité de dix-sept à dix-neuf ans avec, cependant, un taux de chômage de l'ordre de 16%.

Un tel niveau de valorisation d'une population active en pleine force de l'âge est d'autant plus préoccupant que de son niveau de productivité dépend la prise en charge du coût d'un vieillissement croissant de la population. L'espérance de vie à la naissance passant de 47 ans en 1960 à près de 75 ans en 2010, l'effectif des personnes âgées de 60 ans et plus devrait passer de près de 3,3 millions en 2014 à 6 millions en 2030 et à 10 millions en 2050. En donnant aux personnes âgées de 60 ans et plus un poids croissant dans la structure de la population, le phénomène du vieillissement prend dans une société jeune et peu salariée la dimension croissante d'un défi de nature économique et sociétal.

L'effectivité de l'aubaine potentielle portée par la transition démographique en dividende effectif au profit du développement économique et humain est, ainsi, largement liée à la capacité du pays à réformer le système d'enseignement et de formation pour en résorber les déficits quantitatifs perdurants, en améliorer l'efficacité interne et en habiliter les bénéficiaires à s'adapter à une demande de plus en plus exigeante du marché du travail. Quelque nécessaire et urgente qu'elle soit, la réforme de

Graphique n°9

Répartition (en %) de la population du Maroc par grands groupes d'âges durant la période 1960-2030



l'enseignement demeurerait insuffisante sans une offre nationale créatrice d'une valeur ajoutée croissante et pourvoyeuse d'emplois de qualité en mesure de valoriser les compétences acquises par une main-d'œuvre mieux formée. Aussi doit-elle s'inscrire dans le processus amorcé de la nécessaire restructuration des sources sectorielles et technologiques d'une compétitivité plus forte et durable de son économie.

Le contexte d'une économie en voie de restructuration

Le Maroc aborde, comme évoqué plus haut, l'agenda international de développement durable dans un contexte économique marqué par l'inflexion que connaît son modèle de croissance avec une volontariste diversification des structures productives de l'économie nationale, le renforcement des bases infrastructurelles et institutionnelles de son attractivité et le rééquilibrage au profit d'un mode plus endogène du financement des investissements requis, à cet effet.

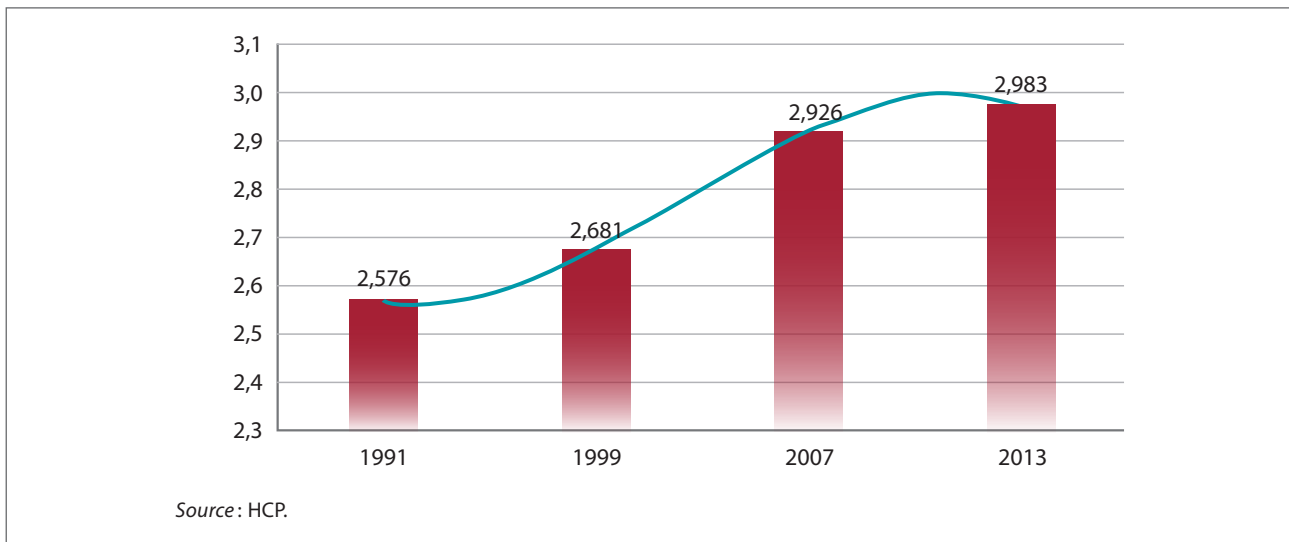
Aussi, la durabilité des acquis en termes de croissance économique, d'accumulation du capital physique, d'amélioration du capital humain et de réduction des inégalités et de la pauvreté, dans le cadre d'une préservation sur la durée des équilibres macro-économiques devenue une obligation constitutionnelle,

devrait-elle constituer le défi que le Maroc aura à relever au cours de la prochaine quinzaine d'années pour honorer ses engagements à réaliser les Objectifs de Développement Durable.

A cet effet, le maintien des investissements aux mêmes niveaux de taux réalisés au cours des dix dernières années devrait se trouver au cœur de ce défi d'accélérer le rythme d'accumulation du capital physique. Cela implique une plus grande allocation des ressources disponibles aux secteurs économiques émergents producteurs de valeurs ajoutées exportables et pourvoyeurs d'emplois de qualité afin d'améliorer le sentier de la croissance économique et d'en «endogénéiser» les perspectives de financement. Dans ce cadre, une gestion plus performante de leur programmation devrait, par ailleurs, contribuer à en améliorer le rendement marginal, demeuré faible comparativement à celui des pays de même niveau de développement, au profit d'une croissance durable de la productivité globale de l'économie et de la création des richesses et des revenus.

L'autre défi que le Maroc devrait relever se mesure à sa capacité de consolider l'accumulation du capital humain en tant que levier, avec le capital physique, du développement économique et social. Les travaux du HCP sur la productivité de l'économie nationale ont montré qu'aussi bien le nombre d'années de scolarisation que l'espérance de vie à la naissance, qui renseignent sur les efforts consentis par les pouvoirs publics en matière d'offre des services d'éducation et de santé, ont

Graphique n° 10
Evolution de l'indice du capital humain



connu, au cours des dernières années, des améliorations significatives. Le nombre moyen d'années d'études par actif occupé a augmenté de plus de moitié (59,3%) au cours des deux dernières décennies, passant de 3,2 en 1991 à 5,1 en 2013, et le taux de survie de la population âgée de 15 à 59 ans a été de 920‰ en 2013, en augmentation de 9,6% entre 1988 et 2010. C'est ainsi que l'indice du capital humain a connu une hausse de 15,8% entre 1991 et 2013 pour se situer à 2,9 (graphique n° 10), comparable à celui du Brésil (2,6) et de la Chine (3,0).

De son côté, la consolidation, sur la durée, de l'amélioration des niveaux de vie réalisée entre 2001 et 2014 devrait également s'inscrire dans la dynamique du rythme et du taux d'accès à cette amélioration des catégories populaires, pauvres et vulnérables. La tendance amorcée d'une croissance économique inclusive avec un contenu pro-pauvre devrait continuer à marquer le contexte de réalisation des ODD au cours des quinze prochaines années.

Les travaux menés au HCP ont montré, à cet égard, qu'à chacune des années de 2000, 2007 et 2014, dans l'hypothèse d'une réduction de 1% des inégalités, la baisse de la pauvreté aurait été de l'ordre de 2 fois celle qu'aurait induite l'augmentation de 1% de la croissance économique. Les mêmes travaux montrent, en revanche, que plus la pauvreté a tendance à baisser plus le sentiment d'être pauvre et la perception disproportionnée des inégalités ont tendance à se diffuser parmi plusieurs catégories sociales, notamment les catégories intermédiaires.

La réduction des inégalités en tant que source principale de pérennisation de la baisse de la pauvreté et facteur déterminant de la cohésion sociale devrait, ainsi,

accéder au même rang de priorité que la croissance économique.

Cet objectif est, du reste, devenu une obligation constitutionnelle et s'inscrit dans les Hautes Instructions Royales adressées régulièrement au Gouvernement, notamment celles relatives à la promotion des classes moyennes ou encore à la répartition équitable des fruits de la croissance du capital immatériel de la nation qui ont fait l'objet respectivement des Discours Royaux du 30 juillet 2008 et du 30 juillet 2014.

L'Appel Royal à l'adoption par les politiques publiques, des programmes sociaux du *modus operandi* de l'INDH et son extension aux 29 000 unités territoriales retenues en raison de leur faible niveau de développement humain, relève de la même démarche. Plusieurs dimensions en ont été mises en exergue au cours des rencontres publiques organisées pour débattre des objectifs de développement après 2015. Ces dimensions sont exposées en annexe de ce rapport. Celles relatives aux inégalités entre hommes et femmes, entre milieu urbain et milieu rural ont été particulièrement soulignées et analysées au même titre que celles qui concernent les catégories sociales en situation de vulnérabilité; c'est le cas des 1,4 million de personnes à besoins spécifiques ou des 3,3 millions de personnes âgées de 60 ans et plus dont 84% n'ont pas de retraite et 85% pas de couverture médicale. La lutte contre la vulnérabilité de ces catégories sociales a été considérée comme une obligation permanente à la charge des politiques publiques dans le domaine social. De leur côté, les inégalités entre les hommes et les femmes et entre le milieu urbain et le milieu rural, héritées des structures et des normes sociales, ont été considérées comme des exemples qui doivent

bénéficier d'actions spécifiques et de discriminations positives, dans le cadre de programmes volontaristes de lutte pour l'égalité de situation et de chances de tous les citoyens.

La réduction des inégalités, sous toutes ses formes, devrait constituer, dans tous les cas, un facteur déterminant de la consolidation de la cohésion sociale dans une société de vieille tradition où les valeurs et les comportements d'une jeunesse dominante connaissent de profonds changements.

Le souci d'une économie verte

Face aux « désordres » majeurs des changements climatiques, le Maroc est, par ailleurs, appelé, quel que soit le niveau de gravité pour lui des scénarios élaborés par les experts dans ce domaine, à se joindre à l'effort de la communauté internationale pour en atténuer les effets par la réduction des émissions des G.E.S. et pour consolider le facteur de durabilité de sa croissance et de son développement humain.

Certes, le Maroc étant un pays dont les émissions des G.E.S. sont insignifiantes, son effort n'aura qu'un impact marginal sur le niveau de pollution mondiale. Par contre, le choix d'un modèle de production à base d'énergie propre et d'adaptation des stratégies sectorielles aux effets des changements climatiques constituent pour lui la voie où inscrire son modèle de croissance dans une perspective de durabilité à côté de son engagement à participer aux efforts de la communauté internationale.

A cet effet, des stratégies pour l'amorce d'une croissance verte dans les secteurs de l'énergie, du transport, de l'industrie, du bâtiment et des déchets solides ont été formulées et ont commencé à connaître un début de réalisation. La stratégie des énergies renouvelables, par exemple, devrait viser la production de 6 000 MW et la réduction de 18 millions de tonnes de CO₂ d'ici 2020 à travers, entre autres, la réalisation de 42% de la puissance électrique installée à partir de sources renouvelables solaire, éolienne et hydraulique d'ici 2020. L'économie d'énergie de 12% d'ici 2020 et 15% d'ici 2030, par rapport à l'évolution tendancielle dans le bâtiment, l'industrie et le transport, constitue aujourd'hui, un objectif qui s'inscrirait dans les ODD.

Dans ce cadre, le défi majeur que le Maroc devrait relever serait au cœur de sa capacité à maximiser son adaptation aux effets des changements climatiques. Cet objectif devrait s'articuler autour d'une gestion intégrée des ressources en eau dans la perspective d'assurer une solidarité spatiale amont-aval et intergénérationnelle privilégiant le temps écologique

dans la planification. L'inversion des tendances de dégradation par la réduction des pertes en terres de 30 à 50% et la réduction de l'envasement des barrages qui permettrait de gagner un potentiel d'irrigation de l'ordre de 10 000 hectares par an ont vocation à être entièrement prises en charge par le plan d'action national d'aménagement des bassins versants, le plan national de l'eau et le plan national d'économie d'eau d'irrigation.

De même, une inflexion majeure des modèles d'exploitation agricole vers un plus grand respect de la vocation des terres et du potentiel des écosystèmes naturels implique de réorienter les plans sectoriels de développement avec un plus grand souci du développement durable.

Enfin, la gestion durable des écosystèmes forestiers, inscrite dans les orientations du plan directeur de reboisement, dans le plan directeur de lutte contre les incendies ou prévue dans la stratégie nationale de la santé des forêts, devrait connaître un plus grand rythme de mise en œuvre pour consolider la tendance actuelle de reconstitution de ces écosystèmes et atteindre 5% d'ici 2030.

L'adaptation aux effets de la sécheresse constituerait, dès lors, une facette opérationnelle majeure de la préservation d'une tendance à moins d'inégalité potentielle entre les régions et les générations.

L'émergence d'un nouveau contexte social

Dans le contexte d'une démographie en transition avancée, d'un modèle de croissance en voie de restructuration et des menaces des effets des changements climatiques, le processus de réalisation des Objectifs du Développement Durable a vocation à s'inscrire dans un contexte marqué par l'émergence dans la société marocaine de nouveaux besoins matériels et culturels, avec un poids croissant dans l'expression de ces besoins, et de nouvelles catégories sociales, en particulier les jeunes, les femmes et les associations de la société civile.

L'analyse des résultats de l'Enquête démographique à passages répétés de 2010 avait déjà montré, à travers les comportements démographiques, les transformations profondes que connaissaient les systèmes de valeurs et les comportements sociaux dans le contexte d'un fort brassage des populations, sous l'effet d'une urbanisation croissante, d'une montée rapide de la nucléarisation des familles et de la persistance d'une forte mobilité interne et externe de la population notamment parmi les jeunes et les

femmes. La fécondité de plus en plus contrôlée a été, à cet égard, relevée comme un révélateur de ces mutations, en ce qu'elle implique des choix individuels ou des choix de couple, en rupture avec les valeurs d'une société traditionnelle. Pour celle-ci, souvent pro-nataliste, un nombre élevé d'enfants est, comme on le sait, source de sécurité même si, dans la réalité, il se fait au détriment du bien-être des parents et des enfants. Une forte baisse de la fécondité constitue, à cet égard, un indicateur de l'émergence de l'individualisme dans la société avec ses implications économiques sociétales, voire politiques. Avec l'éclatement des cadres de solidarité traditionnelle qui ont vocation à atténuer le coût de l'entrée des jeunes dans la vie active et à prendre en charge les personnes âgées, cette évolution a tendance à décaler une population à majorité jeune des systèmes et des élites traditionnels d'intermédiation sociale et politique. Dans un contexte d'ouverture sur de nouveaux modes de consommation, de valeurs et de comportements sociaux de plus en plus hégémoniques à l'échelle internationale, les besoins sociaux, les aspirations au bien-être et les normes culturelles d'une partie de cette population recherchent de nouveaux cadres d'expression et ont dû revêtir, tout au moins pendant un certain temps, un caractère corporatiste ou spontaniste.

Dans ce cadre et comme l'a montré l'Enquête sur le bien-être, réalisée par le HCP en 2012, de nouvelles dimensions émergent dans la perception par la population des sources d'amélioration de ses conditions de vie. L'éducation est prioritaire pour 78 % des Marocains, la proximité des établissements scolaires pour 58 %, la couverture médicale pour 49 %, la proximité des établissements sanitaires pour 38 % et la qualité des services de santé pour 36 %. Par ailleurs, pour 60 % des Marocains, l'appropriation privative du logement et pour 38 % son confort sont des sources prioritaires du bien-être. Le droit des filles au respect de l'âge légal du mariage, par exemple, ou encore la parité genre ou la participation des jeunes et de la société civile à la gestion publique, l'une et l'autre consacrées par la Constitution deviennent de nouvelles exigences dont la non-satisfaction est à l'origine d'une nouvelle catégorie de frustrations potentielles.

D'une façon générale, les dimensions retenues dans les OMD, comme l'accès à l'eau et à l'école, perdent de la relativité quantitative et de l'acuité de leur présence dans la demande sociale. En revanche, la proximité et la qualité des services sociaux, la pérennité et la dignité de l'emploi et des revenus, la moralisation de la vie publique, la sécurisation de la vieillesse et l'égalité de situation et des chances sont autant d'exigences qui montent en puissance. Par ailleurs, de nouvelles préoccupations et sensibilités environnementales mobilisent de plus en plus d'acteurs de la société

civile en synergie avec les Initiatives Royales dans les secteurs de l'énergie renouvelable, des eaux et forêts et de l'urbanisme. La large expression de l'ensemble de ces dimensions s'accompagne, en général, d'une forte aspiration des citoyens à participer au processus de définition et de conduite des politiques publiques.

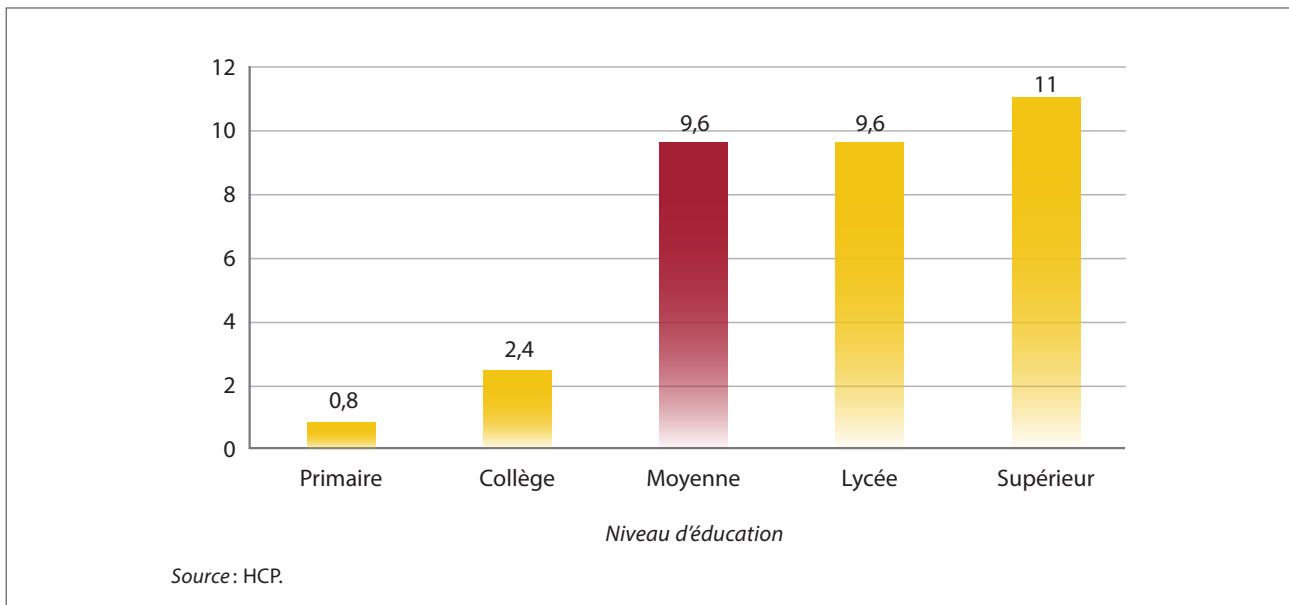
La Constitution de 2011 a su répondre à l'émergence de cette forte demande sociale en donnant à ses dimensions démocratiques une consécration constitutionnelle et aux catégories sociales qui les expriment un cadre institutionnel d'interlocution, de proposition et de participation pour contribuer à leur prise en compte par les décideurs politiques. C'est à cet effet que, à côté d'autres dispositions à caractère économique et social, elle a prévu l'institution du Conseil consultatif de la jeunesse et de l'action associative, du Conseil de la famille et de l'enfance et la mise en place de l'autorité pour la parité et la lutte contre toutes formes de discrimination.

La cohésion sociale que devrait renforcer cette dimension participative consacrée par la Constitution devrait constituer, en dernier ressort, la finalité d'une croissance économique au service des Objectifs du Développement Durable. Aussi doit-elle trouver dans un double processus de baisse des inégalités de situation et des inégalités des chances le socle de sa robustesse et le facteur de sa pérennisation. La baisse des inégalités de situation devrait trouver son expression dans un mode équitable de répartition des fruits de la croissance et un fonctionnement démocratique du dialogue social devenu également une exigence constitutionnelle. La baisse des inégalités des chances continuerait à rester tributaire d'une stratégie de dotation de tous les citoyens, quelle que soit leur appartenance de classe, de sexe et de milieu d'habitat, d'une égale capacité d'accéder au savoir, à l'avoir et au pouvoir.

A cet égard, tous les travaux menés par le HCP sur la pauvreté, la vulnérabilité, les inégalités et la mobilité sociale ont dû convenir que l'inégalité d'accès à l'éducation-formation est au cœur de l'inégalité des chances. Elle pénalise l'insertion économique, renforce la reproduction de la pauvreté et des inégalités et réduit la propension à participer aux institutions et la confiance dans l'efficacité de leurs attributions. Au plan économique, il s'avère qu'une année supplémentaire d'études améliore la rémunération d'un salarié de 9,6 % en moyenne, avec 2,4 % pour un salarié du niveau du collège, 9,6 % du niveau du lycée et 11 % du niveau de l'enseignement supérieur (graphique n° 11). Au plan de la mobilité sociale, à même âge, milieu de résidence et origine sociale, un actif de niveau d'études fondamental a 1,6 fois plus de chances que son homologue « sans niveau d'études » de réaliser une mobilité sociale ascendante. Ce rapport des chances

Graphique n° 11

Rendement moyen d'une année par niveau d'éducation et de formation, en 2013 (en %)



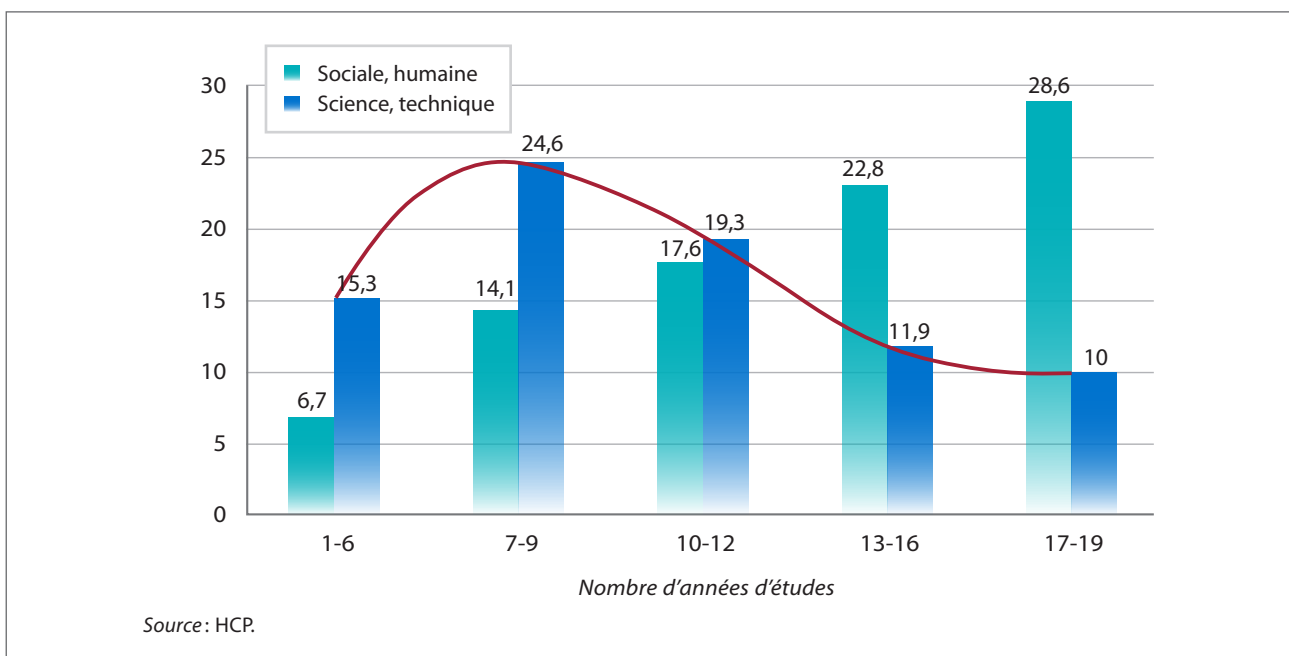
s'élève à 4,6 fois pour des personnes ayant le niveau d'enseignement secondaire et 16,2 fois pour celles issues de l'enseignement supérieur.

Dans ces conditions, la grande réforme du système d'enseignement et de formation, en consacrant l'obligation de l'enseignement préscolaire, la

discrimination positive dans l'accès à l'enseignement au profit des enfants des milieux défavorisés et des personnes handicapées ou dans des situations vulnérables et le renforcement de la contribution du secteur privé à l'effort de généralisation équitable de l'enseignement, devrait faire de l'école marocaine l'école de l'équité et de l'égalité des chances.

Graphique n° 12

Taux de chômage selon le domaine et la durée de formation en 2013 (en %)



Il convient cependant de rappeler que l'éducation est, comme indiqué plus haut, un facteur déterminant de l'amélioration des revenus des individus et de lutte contre les inégalités. Il n'en reste pas moins établi qu'au plan de l'insertion professionnelle, le nombre d'années de scolarité a aujourd'hui tendance à s'accompagner d'une hausse du chômage et de sa durée, notamment parmi la main-d'œuvre diplômée. Dans les domaines scientifiques et techniques, le taux de chômage augmente jusqu'à la 9^e année d'études pour atteindre 24,6%. Au-delà de ce niveau, le taux de chômage baisse à mesure que le nombre d'années d'études augmente pour s'établir à 10% à plus de 16 années d'études (graphique n° 12).

Ce paradoxe trouve son origine structurelle dans la faible diversification des secteurs à forte valeur ajoutée et pourvoyeurs d'emplois de qualité et de bonne rémunération en mesure de valoriser les compétences acquises par les ressources humaines disponibles. Le Maroc est ainsi appelé à réussir la promotion projetée d'un système d'enseignement et de formation performant anticipant les besoins d'une économie en voie de restructuration et réalisant par un haut niveau de rendement interne et externe la nécessaire adaptation de l'offre et de la demande de l'emploi en tant que facteur de durabilité de la croissance, de productivité et de renforcement de la cohésion sociale.

A. LAHLIMI